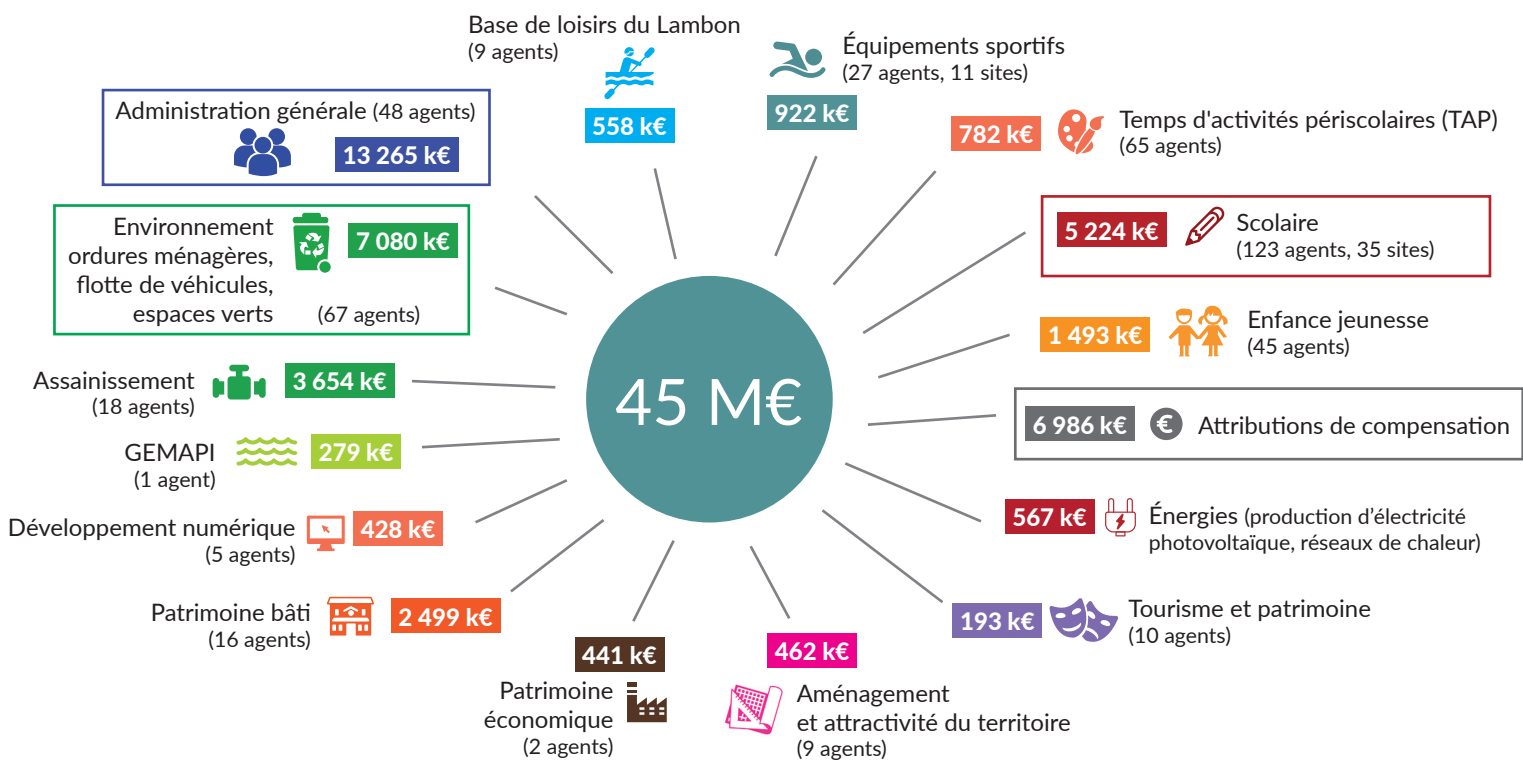


Le 26 avril dernier, le budget primitif de la communauté de communes Mellois en Poitou a été adopté à une large majorité par les conseillers communautaires. Un effort fiscal conséquent a été demandé à chaque habitant. Plusieurs raisons motivent cette décision : le maintien des politiques publiques, la poursuite de l'investissement pour soutenir l'économie locale et les emplois, la gestion des nouvelles compétences communautaires et l'amélioration des services rendus aux usagers en renforçant les équipes et en conservant des lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire, au plus près des habitants.

UNE MULTIPLICITÉ DE SERVICES ET DE COMPÉTENCES

Le budget primitif 2018 de la communauté de communes Mellois en Poitou s'élève en fonctionnement, à pratiquement 45 millions d'euros. Il se compose du budget principal et de 9 budgets annexes auxquels il faut rajouter un budget de comptabilité de stocks pour la gestion des zones d'activités communautaires réparties sur le territoire.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, PAR SERVICES ET COMPÉTENCES



L'administration générale englobe l'ensemble des « services supports » de la collectivité : direction générale secrétariat, communication, grands projets, finances et comptabilité, gestion des ressources humaines, service juridique.

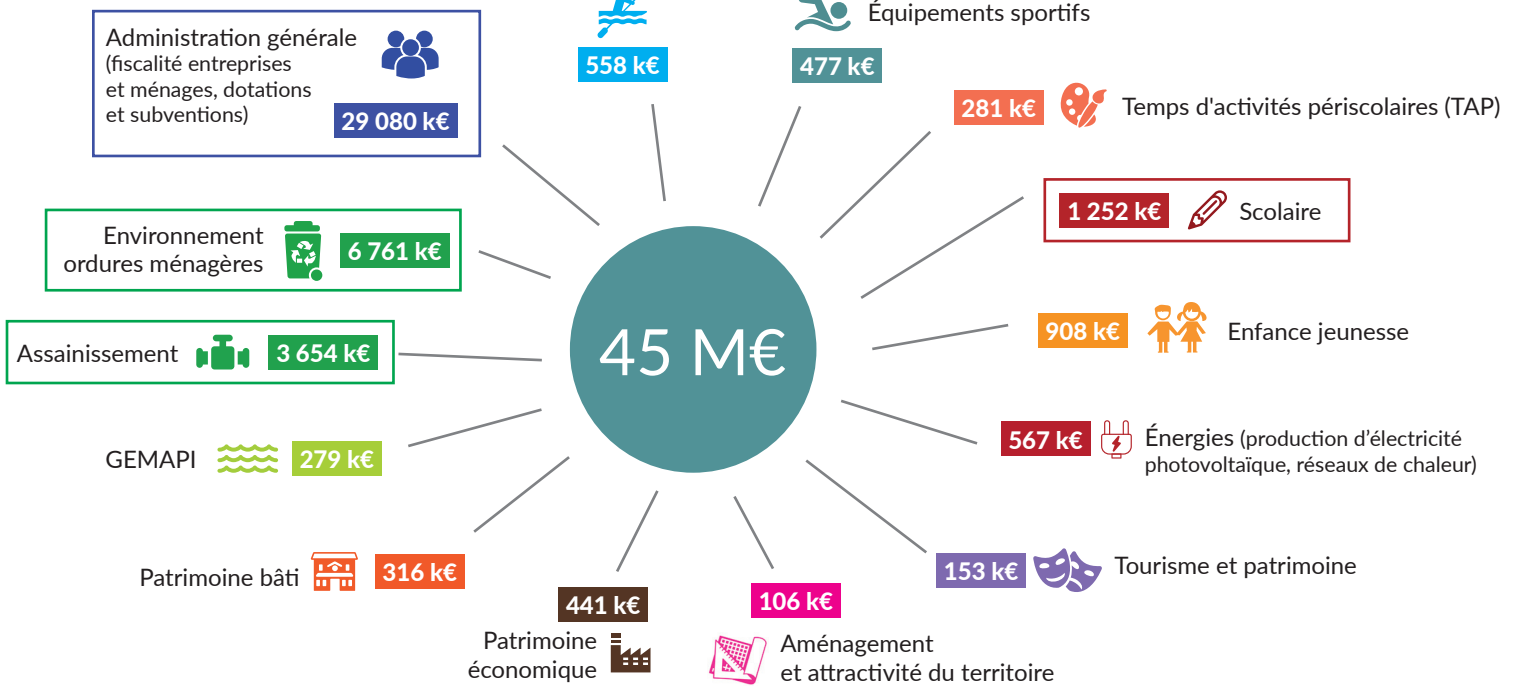
Le service sport gère les 6 piscines publiques du Mellois, les gymnases communautaires de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, La Mothe-Saint-Héray et Sauzé-Vaussais, la salle de gymnastique de Melle et la base de plein air du plan d'eau du Lambon.

Les attributions de compensation correspondent au total des montants versés par la communauté de communes aux communes du territoire afin d'assurer la neutralité budgétaire des transferts des ressources opérés suite à l'adoption du régime de la fiscalité professionnelle unique et lors de chaque transfert de compétence entre la communauté de communes et ses communes membres.

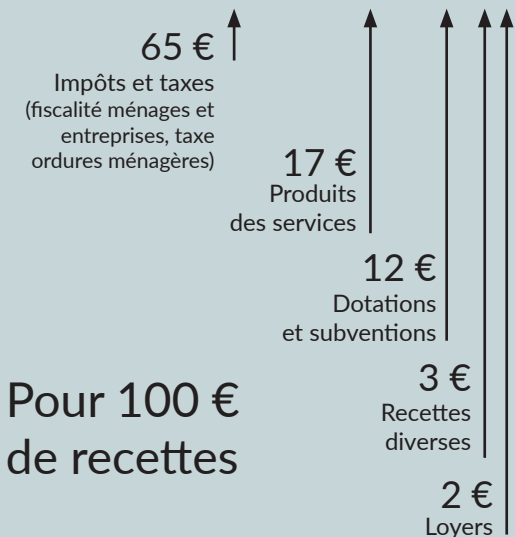
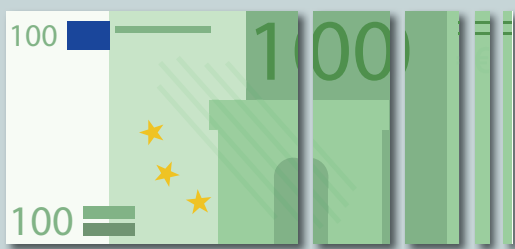
Le budget 2018 est également marqué par la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et par l'extension de la compétence assainissement à l'ensemble du territoire.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, PAR SERVICES ET COMPÉTENCES

Base de loisirs du Lambon



D'OÙ PROVIENNENT LES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?



LE COÛT DES SERVICES

